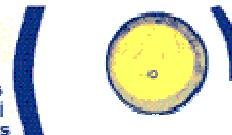


Von: info@hebamme.ch
Gesendet: Montag, 5. März 2018 12:16
An: Christine Brändli
Betreff: SHV-FSSF: Infolettre 1/2018

Infolettre

Schweizerischer Hebammenverband
Fédération suisse des sages-femmes
Federazione svizzera delle levatrici
Federaziun svizra da las spendreras



SHV-FSSF: Infolettre 1/2018

Chère lectrice, cher lecteur,

Que diriez-vous de rejoindre le conseil rédactionnel de notre magazine «Sage-femme.ch»? Nous recrutons toutes sages-femmes intéressées à être force de proposition dans le contenu de la revue. N'hésitez pas à postuler! Dans la newsletter de ce mois, vous apprendrez que pas plus tard que la semaine dernière, l'OMS a décidé de réviser ses pratiques sur l'accouchement, pour favoriser un accouchement moins médicalisé. Le dossier électronique du patient est en cours de développement, pour mieux connaître ce nouveau système, des brochures explicatives sont disponibles en allemand, et bientôt en français et en allemand. C'est autorisé mais peu connu: les mères ont le droit d'allaiter durant leurs heures de travail, n'hésitez pas à le rappeler aux mères que vous accompagnez! Notre présidente était interviewée en décembre dernier concernant le choix des futures mères pour leur accouchement, un entretien mené par le site Comparis.

Du côté de la recherche: le CHUV a mené une étude qui montre qu'une alternative est possible à l'insuline pour les femmes enceintes diabétiques. Pour nos lectrices en France, mais pas seulement, un nouveau site a été créé pour mieux informer les femmes à propos du cancer du sein.

Rendez-vous le 6 mars prochain à Genève pour une journée d'études autour de la gestion des corps reproducteurs. Des intervenants issus de la sociologie, de l'histoire et de l'anthropologie s'entretiendront sur le sujet.

Connaissez-vous la mumciergerie? Ce nouveau concept d'aide-maternelle est désormais proposé aux jeunes mères, ainsi que tout une offre de services plutôt axés sur le bien-être. En parallèle, une formation d'aide-maternelle existe depuis peu à Morges.

Enfin, toutes les sages-femmes inscrites sur e-log peuvent y enregistrer leurs certifications, inutile de les envoyer au secrétariat, tout se passe sur la plateforme! Mais pour toutes questions, Tiffany Buffier reste à votre disposition.

Cordiales salutations,

Andrea Weber
Secrétaire générale de la FSSF

Contenu:

- ▶ Le conseil rédactionnel de Romandie recrute
- ▶ E-log
- ▶ Rappel: 1er Congrès de périnatalité le 17 mai 2018 à Baden
- ▶ Contrôle des données statistiques
- ▶ La brochure «Le lien fait la force» ne sera plus gratuite
- ▶ L'OMS révisé des pratiques sur l'accouchement datant des années 50
- ▶ La brochure DEP de E-Health bientôt disponible en téléchargement
- ▶ Allaiter durant les heures de travail, permis mais peu connu
- ▶ Accouchement spontané ou césarienne: un choix personnel
- ▶ CHUV: un médicament pour mieux traiter le diabète chez la femme enceinte

- ▶ Cancer du sein: un nouveau site pour les femmes
- ▶ La politique des ventres: journée d'étude et soirée culturelle
- ▶ Des aides en tout genre pour les jeunes mamans
- ▶ Merci à notre sponsor PanGas

1. Le conseil rédactionnel de Romandie recrute

La FSSF recherche dès maintenant de nouveaux membres de Suisse romande pour le conseil consultatif rédactionnel de «Sage-femme.ch». Les membres du conseil donnent leur avis et des recommandations quant au contenu du magazine et relaient les critiques entendues d'autres sages-femmes. Elles participent aussi au choix des différents thèmes traités dans «Sage-femme.ch». Les séances du conseil ont lieu quatre fois par an. Les langues utilisées sont principalement le français et parfois l'allemand.

Vous engager et être force de proposition dans l'édition d'un magazine vous motive? Approfondir vos connaissances des différentes thématiques vous intéresse?

Christine Brändli, cheffe du secrétariat, attend votre candidature à l'adresse ch.braendli@hebamme.ch.

Cynthia Khattar, rédactrice romande, répond à vos questions à l'adresse c.khattar@sage-femme.ch.

2. E-log

Ce mois de février, en tant que sage-femme inscrite sur la plateforme e-log, vous avez automatiquement reçu le certificat pour toutes les activités de formation que vous avez effectuées en 2017. Cet envoi sera réalisé chaque année à cette période. Je vous rappelle que le premier cycle de formation continue débute le 1er janvier 2017 et s'achève le 31 décembre 2019. Il sera suivi d'un contrôle par la fédération, dans le cadre de l'obligation de formation continue,

Voici encore une fois quelques informations importantes à ce sujet : les sages-femmes indépendantes doivent attester de 75 points-log sur une période de trois ans. Sachant que le nombre minimum de points labellisés doit être de 30 points-log et que le nombre maximum de points pour des activités de formation informelles est de 30 points-log.

Les sages-femmes peuvent enregistrer leurs formations directement sur la plateforme www.e-log.ch et même y télécharger les attestations de présence. Il est inutile d'envoyer ces certifications à la FSSF car nous ne pouvons les traiter, n'ayant aucun accès à votre compte personnel.

En cas de difficultés ou d'incertitudes, n'hésitez pas à prendre contact avec Tiffany Buffier, chargée de formation Suisse romande et Tessin. Joignable par courriel sous t.buffier@sage-femme.ch, chaque lundi et jeudi, par téléphone au secrétariat à Berne au numéro direct 031 331 35 58.

3. Rappel : 1er Congrès de périnatalité le 17 mai 2018 à Baden

En vue du Congrès de périnatalité, qui se déroulera pour la première fois le 17 mai 2018, un comité interdisciplinaire a préparé un programme interprofessionnel varié.

La section Argovie-Soleure a engagé des personnes compétentes qui interviendront autour du thème « Mythes et faits ». Nous nous réjouissons d'accueillir un grand nombre de sages-femmes au « Trafo » de Baden.

Par ailleurs, nous serons ravies de vous accueillir au stand de la FSSF pendant le Congrès. Vous y trouverez un grand choix de brochures et de documents de travail, ainsi que d'autres informations passionnantes.

▶ [Information et inscription](#)

4. Contrôle des données statistiques

Le secrétariat de la FSSF remercie chaleureusement les sages-femmes indépendantes de leur engagement et de leur patience en ce qui concerne la saisie des données statistiques. Comme nous vous en avons informées à plusieurs reprises, c'est la dernière fois que ces données ont été saisies au moyen de l'outil en ligne. Elles seront maintenant analysées, puis publiées dans le document annuel «L'essentiel en bref». Le rapport d'activité complet ne sera édité qu'une fois la transformation de la statistique terminée.

5. La brochure «Le lien fait la force» ne sera plus gratuite

C'est avec regret que l'association «Formation des parents» nous communique que désormais la brochure et le dépliant «Le lien fait la force» ne pourront plus être obtenus gratuitement. Prévus jusqu'en 2013, cette gratuité était cofinancée par les organisations des deux groupes professionnels.

L'association «Formation des parents» a néanmoins continué à distribuer gratuitement les deux documents à ses frais, ce qui lui coûte très cher chaque année.

Depuis le 1er décembre 2017, la brochure et le dépliant ne sont donc plus gratuits pour les deux groupes professionnels, mais sont encore disponibles au e-shop de «Formation des parents CH» pour un montant symbolique de CHF 1.- par brochure/dépliant (prix nettement plus bas que pour d'autres personnes). L'organisation faîtière de la formation des parents regrette cette mesure et compte sur la compréhension des deux associations et groupes professionnels.

► [Plus d'informations](#)

6. L'OMS révisé des pratiques sur l'accouchement datant des années 50

La dilatation du col de l'utérus à au moins un centimètre par heure n'est plus pertinente, selon l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), qui émet des recommandations pour réduire les interventions inutiles pendant les accouchements, en hausse depuis 20 ans.

La règle d'un centimètre par heure, mise en oeuvre depuis «les années 1950» dans le monde entier, constitue l'une des raisons de cette augmentation, a affirmé devant la presse un responsable médical de l'OMS, Olufemi Oladapo.

Mais les preuves scientifiques montrent désormais que ce facteur ne peut à lui seul décider d'une anomalie d'un accouchement et provoquer des interventions médicales.

L'OMS ne fixe pas de nouveau seuil mais recommande plutôt de suivre les conditions de la mère et du bébé. Elle considère malgré tout que la première phase d'un accouchement devrait durer au maximum douze heures pour un premier bébé et dix heures pour les suivants.

Aussi longtemps que la situation «avance» dans ce calendrier et qu'aucune complication n'est observée, «il ne devrait pas y avoir de raison de mener des interventions», selon Olufemi Oladapo.

► [Article complet](#)

7. La brochure DEP de E-Health bientôt disponible en téléchargement

La brochure Dossier électronique du patient (DEP) pour les professionnels. Un travail intensif est en cours sur le développement du DEP dans toutes les régions concernées. Pour sa part, la Confédération achèvera bientôt les travaux sur les services centralisés nécessaires. En attendant, eHealth Suisse a développé un nouvel outil de communication pour le dossier patient électronique DEP: une brochure qui montre les avantages du dossier patient électronique et comment il fonctionne et est structuré. Diverses études de cas illustrent également des applications concrètes du DEP. Un chapitre est consacré à la sécurité des données et à l'identification sécurisée. Pour le moment, la brochure est uniquement disponible en ligne et en allemand. La version imprimée ainsi que la version française et italienne suivront. La brochure destinée aux professionnels de la santé explique les avantages, les fonctions et les applications du DEP du point de vue du médecin traitant.

► [Plus d'info pour les prof. de la santé](#)

► [Plus d'info pour la population](#)

► [Info générale](#)

8. Allaiter durant les heures de travail, permis mais peu connu

Depuis 2014, les jeunes mères ont droit à des pauses d'allaitement rémunérées par l'employeur, pendant les douze premiers mois de l'enfant. Plusieurs possibilités existent: certaines rentrent chez elles ou se rendent à la crèche pour nourrir directement leur bébé. D'autres tirent leur lait au travail en vue de le transmettre à la personne chargée de la garde. La durée de la pause d'allaitement varie en fonction du taux d'activité de chacune: une femme qui travaille huit heures par jour, par exemple, a droit à 90 minutes de pause sur la journée. Rémunérées. C'est ce dernier point qui est entré dans la loi par voie d'une ordonnance en 2014.

Pourtant, deux problèmes semblent empêcher les femmes de bénéficier de la loi: la méconnaissance des employeurs et sa mise en pratique. Une situation qui n'étonne pas Brenda Spencer, qui a mené l'étude «Promotion de la santé au travail: quelle place pour l'allaitement?»

codirigée par le CHUV: «Il n'y a pas de mauvaise volonté de la part des employeurs, mais on constate une absence d'information. Il faudrait une impulsion politique plus forte», clame-t-elle. Jérôme Rudaz, président de l'association de ressources humaines HR Vaud, constate que la mise en place des pauses d'allaitement est plus aisée dans les grandes firmes. «Pour les petites sociétés, bien que la plupart soient de bonne foi, c'est compliqué. Au contraire, les multinationales, les grandes sociétés ou les entreprises parapubliques comme les CFF disposent de services de ressources humaines dont le rôle est de se tenir au courant des lois et de les faire appliquer.» Reste qu'il est plus difficile d'allaiter dans certaines professions comme les enseignantes, les caissières, les maçonnes, etc.

► [Texte et illustrations d'Anne-Julie Ruz](#)

9. Accouchement spontané ou césarienne : un choix personnel

Selon la dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique sur la part des accouchements par césarienne réalisée en 2015, en Suisse, un enfant sur trois naît par césarienne. Plus le nombre de césariennes augmente et plus le nombre des opposants progresse: le sujet divise. En décembre dernier notre présidente Barbara Stocker Kalberer était interviewée par Comparis.ch à ce sujet.

► [Article de Comparis.ch](#)

10. CHUV: un médicament pour mieux traiter le diabète chez la femme enceinte

Selon une étude internationale dirigée par une équipe du CHUV, le diabète chez la femme enceinte pourrait être mieux traité grâce à un médicament, l'antidiabétique metformine. Cette étude montre pour la première fois que la metformine pourrait être une alternative à l'insuline pour les femmes souffrant de diabète pré-grossesse dans des situations où ce médicament permet un bon contrôle de la glycémie. Ces résultats, publiés dans le British Journal of Clinical Pharmacology, devront d'abord être répliqués.

► [Article complet](#)

11. Cancer du sein: un nouveau site pour les femmes

Avec plus de 54 000 nouveaux cas détectés et près de 12 000 décès chaque année en France, le cancer du sein est à la fois le cancer le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes. Aussi, pour que chaque femme, quel que soit son âge, puisse s'informer sur cette maladie et décider, seule ou avec un professionnel de santé des actions qu'elle peut entreprendre pour la prévenir et la dépister, l'Institut national du cancer (INCa) met en ligne cancersdusein.e-cancer.fr. Organisé en mosaïque, avec une large place laissée à l'illustration visuelle et sonore, le contenu est rédigé dans un langage courant et un format court. Dès la page d'accueil, ce parti pris graphique et éditorial permet d'accéder rapidement à un premier niveau d'information.

Cet outil web, qui s'inscrit dans le plan d'action pour la rénovation du dépistage du cancer du sein, complète le livret d'information «S'informer et décider» réalisé en septembre 2017 par l'INCa.

► [Plus d'informations](#)

12. La politique des ventres: journée d'étude et soirée culturelle

Le 6 mars prochain, le Département de sociologie de l'Université de Genève organise une journée d'étude transdisciplinaire autour de la gestion des corps reproducteurs, dans une perspective sociologique, anthropologique et historique.

Après la journée d'études, les intervenants poursuivront la rencontre autour d'une soirée culturelle. Lieu: cinéma Sputnik, Genève. L'entrée est libre mais sur inscription: solene.gouilhers@unige.ch

► [Plus d'informations](#)

13. Des aides en tout genre pour les jeunes mamans

Entretien de la maison garde d'enfants ou soins esthétiques: les aides et services pour les jeunes mères fleurissent en Romandie!

A Morges, Agrilogie Cemef (Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale) a initié depuis 2015 une formation d'aide-maternelle. Les sages-femmes sont d'ailleurs invitées à

collaborer en encadrant les aides-maternelles pour des stages, en contrepartie d'une aide bienvenue pour les sages-femmes aussi.

En parallèle, à Genève, une aide d'un autre genre vient d'être créée: la mumciergerie. Un nouveau concept de service de conciergerie qui propose, au-delà de l'aide au rangement, tout une panoplie de prestations telles que coiffure, esthétique, coaching sportif ou décoration de la chambre de l'enfant.

Séance d'information sur la formation d'aide-maternelle le mardi 20 mars de 19h à 21h au Cemef à Morges, inscriptions à l'adresse mail: cemef@vd.ch

Plus d'informations: voir article dans le prochain numéro de «Sage-femme.ch» (3/2018)

► [Article sur la Mumciergerie](#)

14. Merci à notre sponsor PanGas

PanGas – votre partenaire en ce qui concerne les gaz médicaux, les techniques et les services pour le diagnostic et la thérapie.

► [PanGas](#)

Fédération suisse des sages-femmes
Rosenweg 25 C, 3007 Berne

Tel 031 332 63 40
<http://www.sage-femme.ch>

Nous vous adressons l'infolettre de la Fédération suisse des sages-femmes suite à votre inscription, ou bien en raison de l'intérêt que vous avez manifesté pour notre fédération. Si vous ne désirez plus recevoir cette infolettre, vous pouvez résilier votre inscription en cliquant simplement sur le lien ci-dessous.

[Résiliation.](#)